

Bourg Saint Christophe



Mon Village



Bulletin Municipal

n°22-2016



Madame, Monsieur, Chers nouveaux concitoyens,

Dans ce petit livret intérieur détachable, vous trouverez des informations utiles comme la liste des services à votre disposition ainsi qu'un petit guide des démarches administratives les plus courantes.

Nous vous présentons également le mode de fonctionnement de nos écoles en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Bourg St Christophe/Pérourges et du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) pour la garderie, la cantine ainsi que l'animation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Une liste des assistantes maternelles vous est présentée sur les deux communes pour vous permettre de trouver un moyen de garde à proximité.

D'autre part, notre village a la chance d'avoir un tissu associatif très riche et très dynamique. Je souhaite vivement que vous puissiez vous aussi vous impliquer dans la vie locale au sein des associations ou en participant aux multiples animations qui vous sont proposées tout au long de l'année.

Enfin, je vous assure de la volonté de la municipalité d'être à l'écoute de l'ensemble des habitants pour prendre en compte vos éventuelles remarques ou suggestions.

Votre Maire,
Bernard Perret



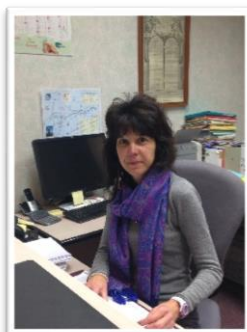
LE PERSONNEL COMMUNAL

Service administratif



Maryline RINGUET

10 ans déjà au service de
notre commune !



Muriel MICOUD



Catherine FONSECA

Service Entretien des Bâtiments

Service Technique



Corine VERNET
Gisèle PERRET



Julien Pelissié et Coralie Blaise Charon



Carte nationale d'identité

1^{ère} demande personne majeure :

- Extrait d'acte de naissance avec filiation
- 2 photos d'identité
- 1 justificatif de domicile

1^{ère} demande pour Mineur :

- Extrait d'acte de naissance avec filiation
- 2 photos d'identité
- 1 justificatif de domicile

Renouvellement pour tous :

- Ancienne carte d'identité
- 2 photos d'identité
- 1 justificatif de domicile
- Extrait d'acte de naissance avec filiation ou passeport valide si carte périmée depuis + 2 ans

Perte ou vol CNI pour tous :

- 2 photos d'identité
- 1 justificatif de domicile
- 25 euros en timbres fiscaux
- Extrait d'acte de naissance avec filiation
- Attestation de perte ou de vol

L'intéressé doit se présenter personnellement en Mairie pour signer sa demande et apposer son empreinte digitale sur le formulaire.

L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les cartes d'identité sécurisées délivrées à partir du 02/01/2004 au 31/12/2013 à des personnes majeures.
- Les nouvelles cartes émises à partir du 01/01/2014 ont désormais une durée de validité de 15 ans

Passeport

Les demandes de passeport sont traitées par la Mairie de Meximieux. Les demandes s'effectuent uniquement sur rendez-vous du lundi au samedi (tél : 04.74.46.08.80). Le dépôt de la demande nécessite de 30 à 45 mn selon les cas et le demandeur doit se présenter en personne. La liste des pièces à fournir se trouve sur le site suivant : www.mairie-meximieux.fr icône « Démarches ».

Toutes les pièces justificatives doivent dater de – 3 mois

Pour tout autre renseignement, contactez la mairie au : 04.74.61.01.66 ou visitez notre site internet www.bourg-saint-christophe.fr

Renseignements également disponibles sur www.service-public.fr

Recensement

Il est obligatoire pour les garçons et les filles entre le jour anniversaire des 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant.

- 1 carte d'identité
- 1 livret de famille

Elections

Les inscriptions sur les listes électorales s'effectuent du 1^{er} janvier au 31 décembre pour voter l'année suivante. Vous pouvez durant cette période, vous inscrire ou signaler votre changement d'adresse sur la commune.

Acte de reconnaissance avant naissance

Les parents célibataires (ou pacsés) doivent déclarer la reconnaissance de l'enfant à naître en se présentant dans n'importe quelle mairie munis de :

- 1 justificatif de domicile
- 1 justificatif d'identité

Sortie du territoire pour les mineurs

A partir du 15 janvier 2017, pour permettre à un enfant mineur de sortir du territoire français, les parents doivent désormais remplir un formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

L'enfant qui voyage devra présenter :

- ce formulaire dûment complété et signé,
- une pièce d'identité valide, éventuellement un visa en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr),
- la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire.

Dans tous les cas, l'autorisation n'est plus délivrée par la mairie, mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur.



Déclaration Préalable

- Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, (ex : travaux de ravalement, modification d'ouverture, pose de volets roulants...)
- Les clôtures quelles qu'elles soient (ex : grillage, mur, lames de composite...)
- Les changements de destination d'un bâtiment existant (ex : un local commercial devient une habitation...)
- Les travaux qui ont pour effet la création soit d'une emprise au sol, soit d'une surface de plancher comprise entre 5 m² et 40 m² en Zone U (sinon seuil à 20 m²)
- La transformation de plus de 5 m² de surface close et couverte.
- Les piscines non couvertes dont le bassin est inférieur ou égal à 100 m². Si elles sont couvertes, la couverture, fixe ou non, doit être à moins de 1.80 m du sol
- Les habitations légères de loisirs doivent être précédées d'une déclaration préalable si leur surface de plancher dépasse les 35 m²
- Les châssis et serres de moins de 2000 m² au sol et d'une hauteur au-dessus du sol comprise entre 1.80 m et 4 m
- Les ouvrages de production d'électricité solaire (ex : panneaux solaires ou éoliennes de moins de 12m)

Permis de Construire

- Toute nouvelle construction dont la surface dépasse 20 m²
- Pour une piscine sans couverture lorsque le bassin fait plus de 100 m²
- Pour une piscine couverte : lorsque l'abri fait plus de 1m80 de haut, quelles que soient les dimensions du bassin
- Pour les châssis et serres : lorsque la hauteur est supérieure à 4 m ou dont la superficie est supérieure à 2 000 m² par unité foncière, quelle que soit la hauteur
- Pour les ouvrages au sol de production d'énergie solaire : lorsque la puissance crête est supérieure à 250 KW
- Pour les ouvrages au sol de production d'énergie solaire : lorsque la hauteur est supérieure à 1m80 et la puissance crête supérieure à 3 KW.
- Attention si la construction fait plus de 150 m², le recours à un architecte est obligatoire.

Si vous souhaitez déposer un permis de construire ou une déclaration préalable, vous pouvez contacter le **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ain (CAUE)** pour convenir d'un rendez-vous avec un architecte conseil qui vous rencontrera gratuitement (tél au 0474.21.11.31 ou email contact@caue-ain.com – www.caue01.org – rubrique particuliers).

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre mairie

ASSISTANTES MATERNELLES BOURG SAINT CHRISTOPHE



Nom	Adresse	Téléphone
BACHER Laëtitia	236 Montée des Darmesières	06 64 73 45 98
BIDON Sandrine	10 rue de Faramans	06 33 87 59 89
BOURGEOIS Irène	232 rue de Béliigneux	04 74 61 16 72
BOUSQUET Julie	166A rue des Brosses	06 13 48 11 90
CARFI Corinne	485 A rue des Brosses	06 87 10 24 09
CATHERIN Elodie	345 Grande Rue	04 69 18 40 81
CUILLERAT Sylvie	131 chemin de Marphoz	04 74 61 46 25
DESRUES Corinne	208 rue du Mas Choquet	04 74 46 75 71
FREY Martine	67 chemin des Combes	04 74 61 42 98
GIROUD Bernadette	372 Grande Rue	04 74 46 04 43
HOMASSEL Céline	136 Grande Rue	09 50 88 91 48
JEAN Pascale	113 chemin de Marphoz	04 74 61 31 46
LALANDE Emeline	117 rue de Lyon	06 47 74 97 82
PERRET Patricia	233 chemin du Pommier	04 74 61 32 22
RAMEL Danielle	346 Grande Rue	04 74 61 30 04
RAMIREZ Cindy	15 Impasse du Mas Choquet	06 35 16 43 79
RAY Laëtitia	9 impasse du Mas Choquet	04 27 50 07 91
REMOND Emmanuelle	64 Chemin du Broussillet	06 83 71 30 64

ASSISTANTES MATERNELLES PEROUGES / RAPAN

Nom	Adresse	Téléphone
CIVAUX Sylvie	Ch. de Mingeat	04 74 61 40 89
D'ETTORE Laëtitia	1 ch Le Grand Marchère	04 74 34 00 19
FLEURY Nadine	Rue de Rapan	04 74 61 35 80
GARAMBOIS Maria	Lieu dit Mollard Favand	04 37 86 06 54
GURTNER Nelly	Lieu-dit La Nette	06 23 02 44 38
LANFRANCHI Marie-Christine	La Grande Dangereuse	06 36 65 12 09
MAGNON Nathalie	693B Route de Trévoux	06 87 91 23 92
PEYSSON Elisabeth	Rue de Rapan	04 74 61 29 54



RENSEIGNEMENTS UTILES

Ecole de Bourg St Christophe

Place de la Mairie
01800 Bourg Saint Christophe
Tél : 04 74 61 48 45

Ecole de Pérouges

Le Péage
01800 Pérouges
Tél : 04 74 61 37 02

Bibliothèque

Permanence :

- mercredi de 16h00 à 18h00
- vendredi de 16h00 à 18h00
- samedi de 10h00 à 12h00

Inscriptions : 5.00 euros pour les adultes et gratuit pour les -16ans.

Renseignements en mairie ou bibliotheque@bourg-saint-christophe.fr

Paroisse

Pour les messes se référer au tableau d'affichage près de l'église.

Renseignements en mairie ou www.paroisse-meximieux.com

ADAPA

Cette association départementale d'aide à domicile intervient auprès des familles, des malades et des personnes âgées pour des services tels que jardinage, bricolage ou des services ménagers.

Renseignements ADAPA Montluel au 04 74 45 59 66 ou h.laurent@adapa01.com

A.D.M.R

L'ADMR propose des aides diverses aux personnes ayant un besoin qu'il soit ponctuel ou régulier.

Renseignements ADMR Villieu au 04 74 34 72 95 ou avillieu@fedo1.admr

CAF de l'Ain

Renseignements au 0810 25 01 10 (prix appel local depuis poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 16h ou sur le site internet : www.ain.caf.fr

CLIC

Service d'information pour les personnes âgées et handicapés

Renseignements au 04 74 46 19 04 ou clic@ccpg.fr

Collecte du tri sélectif

Les sacs jaunes pour le tri sélectif sont obligatoires et sont fournis par la commune. Ramassage un vendredi matin sur 2. Les sortir le jeudi soir après 17h00.

Renseignements en mairie

Collecte diverses

Mme CHABERT Denise (Mas Choquet) assure la collecte au profit des Compagnons d'Emmaüs (livres, meubles....)

Renseignements en mairie ou au 04 74 61 07 24

Collecte de verres

Conteneurs installés rue du Devant (face au Local des Pompiers).

Collecte de vêtements

Conteneur installé rue du Devant (face au Local des Pompiers).

Collecte des ordures ménagères

Les bacs pour les ordures ménagères sont obligatoires et sont fournis par la CCPA. Sortir le bac le lundi soir après 17h00 pour un ramassage le mardi matin vers 6h00.

Renseignements

CCPA au 04 74 61 96 40

Plastic Omnium en cas de bac cassé au 0800 35 30 25.

Déchetterie

Route de Charnoz

01800 Meximieux

Carte d'accès obligatoire

Renseignements en mairie

ou à la CCPA au 04 74 61 96 40

Horaires d'hiver :

Mardi et Jeudi de 13h30 à 18h00

Lundi, Mercredi et Vendredi

de 8h30 à 12h – 13h30 à 18h00

Samedi 8h30 à 18h00

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 30 septembre) :

Mardi et Jeudi de 13h30 à 19h00

Lundi, Mercredi et Vendredi

de 8h30 à 12h – 13h30 à 19h00

Samedi de 8h30 à 19h00



BIEN VIVRE A BOURG SAINT CHRISTOPHE

- Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

- Les animaux bruyants dont le bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Fibre Optique

Pour toute information, et connaître votre éligibilité : www.reso-liain.fr

Office de Tourisme du Canton de Meximieux

1, rue de Genève

01800 MEXIMIEUX

Tél. : 04.74.61.11.11

Courriel : office-de-tourisme-meximieux@orange.fr

L'office du tourisme permet de mettre en avant les animations, les activités ainsi que la promotion touristique du canton.

CCPA (Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain)

143 rue du château

01150 CHAZEY SUR AIN

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est composée de 33 communes. Son Président Jean-Luc GUYADER est également Maire de Charnoz sur Ain.

Renseignements 04 74 61 96 40

<http://www.cc-plainedelain.fr/>



1ER TRIMESTRE			
7 Janvier	Vœux de la Municipalité	Municipalité	Foyer Rural
26 février	Boudin	Société de chasse	Foyer Rural
11 mars	Fête de Béthanie	Famille de Béthanie	Foyer Rural
26 mars	Thé Dansant	Comité des Fêtes	Foyer Rural
2EME TRIMESTRE			
2 avril	Vide tes placards	Gym Danse Loisirs	Foyer Rural
8 & 9 avril	Théâtre	Loisirs et culture	Foyer Rural
30 avril	Galettes	Avenir du Coteau	Pl de la mairie
1 ^{er} mai	Marché artisanal	Sou des écoles	Péroutes
3 juin	Parcours sportif	Amicale des sapeurs-pompiers	Aire de loisirs
18 juin	Pétanque	Pêche Loisirs	Foyer Rural
21 juin	Fête de la musique	Comité des Fêtes	Pl de la mairie
17 ou 24 juin	Kermesse de l'école	Sou des Ecoles	Péroutes
1 ^{er} juillet	Spectacle	Au P'tit Théâtre	Foyer Rural
3EME TRIMESTRE			
15 juillet	Bal Feu d'Artifice	Comité des Fêtes	Foyer Rural
27 août	Course de tracteurs tondeuses + cuisse de Bœuf	Pêche loisirs	La Mouchonnière
3 septembre	Rando. pédestre et VTT	Sou des Ecoles	Ecole Péroutes
4EME TRIMESTRE			
8 octobre	Puces des Couturières expo	Fil et Tissus	Foyer Rural
18 novembre	Repas des anciens	Municipalité	Foyer Rural
19 novembre	Galettes	Sou des Ecoles	Pl de la mairie
2 ou 9 décembre	Téléthon	Comité des Fêtes	Foyer Rural



ASSOCIATIONS BOURG SAINT CHRISTOPHE

Nom	Président	Adresse	Téléphone
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	DUVERGER Karine	136 ch. du Paradis	06 63 67 84 44
AS-EN-DANSE	BESSEY Isabelle	31 B Imp. de la Botte	06 82 56 09 66
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	MONNET Sandrine	321 rue de Béligneux	07 77 06 42 38
AU P'TIT THEATRE	CARMANTRAND Christine	16 Impasse du Mas Choquet	06 76 50 12 18
AVENIR DU COTEAU	COMBE Georges	375 rue de Faramans	06 85 86 46 31
COMITE DES FETES	ANTHONIOZ Frédéric	485 D rue des Brosses	06 88 05 73 54
CLUB DU 3è AGE	En sommeil en date du 03/11/2016		
CLUB INFORMATIQUE	LEROY Patrick	133 Place de la mairie	04 74 61 25 87
ET SI ON JOUAIT	BALLIAN Julie	166 A rue des Brosses	06.13.48.11.90
FAMILLE DE BETHANIE	SERDON-BELVAL Louise	410 Grande Rue	04 74 61 41 07
FILS ET TISSUS	AUBRY Nicole	7 lot les Liattes Péruges	04 74 61 22 74
GYM DANSE LOISIRS	DRAPIER Carole	454 Grande Rue	06 44 30 81 04
LOISIRS ET CULTURE	DEGLI-ANTONI Solange	23 ch. de Bressandes	04 74 61 45 50
PECHE LOISIRS	PERRET Christian	358 rue de Faramans	04 74 61 30 85
SOCIETE DE CHASSE	THEVENET Philippe	373 rue de la Botte	06 85 51 63 71
SOU DES ECOLES	CHESEL Marie-Pierre	631 Chemin de la Pierrière - Péruges	06 22 68 24 57
TENNIS CLUB 90	FABRIES Jacques	181 ch. de Bressandes	04 74 61 40 41
TU M' DONNES TA LANGUE	BROZZONI Claude	Cité des combes - Péruges	04 74 36 15 39



RPI de Bourg Saint Christophe / Pérouges

L'école maternelle de Bourg Saint Christophe et l'école primaire de Pérouges fonctionnent sur le mode d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) depuis 1989.

Le RPI permet ainsi aux deux écoles de mettre en commun leurs ressources pédagogiques et de répartir les effectifs sur les deux communes.

- * Les classes de maternelle au CP sont à Bourg St Christophe, (certains CE1 peuvent venir compléter une classe de CP pour équilibrer les effectifs)
- * Les classes du CE1 au CM2 sont sur Pérouges.

Un car fait les trajets matin, midi et soir pour relier les 2 écoles dans les 2 sens. Le Conseil Général finance le transport pour les trajets matin et soir (à midi pour le mercredi) et le SIVOS finance le trajet du midi pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Planning du temps scolaire et Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Bourg Saint Christophe :

Les matins

Du lundi au vendredi : 8h30 à 11h30

Les après-midis :

Lundi et jeudi : 13h15 à 14h45

TAP facultatifs de 14h45 à 16h15

Mardi et vendredi : 13h15 à 16h15

Pérouges :

Les matins :

Du lundi au vendredi : 8h45 à 11h45

Les après-midis :

Lundi et jeudi : 13h45 à 16h45

Mardi et vendredi : 13h30 à 15h00

TAP facultatifs de 15h00 à 16h30

Les TAP (temps d'activités périscolaires) étant facultatifs, les enfants non-inscrits aux TAP doivent être récupérés à 14h45 sur Bourg Saint Christophe ou 15h00 sur Pérouges. Les enfants inscrits au TAP seront récupérés comme les autres jours.

Tarif année scolaire 2016-2017 *:

Une session par semaine : 12,00 € / trimestre/enfant

Deux sessions par semaine : 24,00 € / trimestre/enfant

**Les tarifs sont susceptibles de changer en cours d'année*

SIVOS Bourg Saint Christophe / Pérouges



Le **SIVOS** (Syndicat à Vocation Scolaire) est un établissement public de coopération intercommunal regroupant les communes de Bourg Saint Christophe et Pérouges. Il est administré par un comité syndical composé de 8 membres (4 membres de chaque conseil municipal).

Après évolution de ses compétences, celles-ci sont désormais :

- la gestion et l'entretien des écoles du RPI,
- l'achat des fournitures scolaires,
- l'organisation du service des cantines scolaires, des TAP (temps d'activités périscolaires), des garderies périscolaires, le recrutement et gestion des personnels des services et agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
- la mise en œuvre, le soutien et le développement d'actions pédagogiques ou extra-scolaires en concertation avec les services de l'Education Nationale, le conseil d'école ou l'association des parents d'élèves, le transport entre les deux écoles,
- l'organisation de l'accompagnement éventuel des élèves lors du transport inter-école organisé par le Conseil général de l'Ain et les communes.

Chaque école dispose d'une cantine qui est sous la gestion du SIVOS et une garderie a été mise en place à l'école de Pérouges pour les enfants du RPI. La restauration scolaire est réservée aux enfants ayant 4 ans révolus ou 4 ans avant la fin de l'année civile (valeur rentrée scolaire).

Dans le cadre de la gestion de la cantine et de la garderie, le SIVOS emploie 11 personnes.

Garderie de Pérouges * **Planning et tarifs**

Les matins

Tous les jours : de 7h15 à 8h30

Tarif : 1,40 €

Les soirs

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 16h30 à 18h45

Tarif : 2,10 € de 16h30 à 18h00
1,30 € de 18h00 à 18h45

Le mercredi midi

Garderie jusqu'à 12h30 (sans repas)

Tarif : 2,00 €

Cantine * **Planning et tarifs**

Bourg Saint Christophe :

Du Lundi au vendredi : 11h30 à 13h15

Sauf le mercredi

Tarif : 4,80 €

Pérouges :





Du Lundi au vendredi : 11h45 à 13h30 sauf le mercredi

Tarif : 4,80 €

**Les tarifs sont susceptibles de changer en cours d'année*



LES 4 ÉTAPES POUR PORTER SECOURS







	<p>1- SÉCURISEZ LE LIEU DE L'ACCIDENT ET LES PERSONNES IMPLIQUÉES</p>
<p>Si la situation est dangereuse et si vous ne pouvez agir sans prendre de risque, alertez les services d'urgence. Etablissez un périmètre de sécurité autour du lieu de l'accident en attendant l'arrivée des secours</p>	
	<p>2- APPRÉCIEZ L'ÉTAT DE LA VICTIME</p>
<p>Présentez-vous et expliquez à la victime ce que vous allez faire afin de la rassurer. Vérifiez qu'elle est consciente et respire normalement. Le pronostic vital est souvent en jeu en cas d'altération de la conscience ou de la respiration. Ces éléments seront à transmettre aux secours.</p>	
	<p>3- DEMANDEZ DE L'AIDE</p>
<p>Si vous avez besoin d'aide, alertez les services d'urgence :</p> <p>Le 18 : les sapeurs-pompiers (accident, incendie). Le 15 : le Samu (problème de santé, c'est un secours médicalisé). Le 17 : la police ou la gendarmerie (sécurité ou ordre public). Le 112 : numéro d'appel unique des urgences sur le territoire européen, recommandé aux étrangers circulant en France et aux Français circulant à l'étranger.</p>	
<p>VOUS DEVEZ POUVOIR FOURNIR AUX SERVICES D'URGENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le numéro de téléphone ou de la borne d'où vous appelez, ▪ si nécessaire, votre nom, ▪ la nature du problème (maladie ou accident), ▪ les risques éventuels (incendie, explosion, effondrement...), ▪ la localisation précise de l'événement, ▪ le nombre de personnes concernées, ▪ l'état de chaque victime, ▪ les premières mesures prises, <p>Vous devez également répondre aux questions qui vous seront posées par les secours ou par le médecin.</p>	
	<p>4- DISPENSEZ LES GESTES DE PREMIERS SECOURS DE FAÇON CALME ET NON PRECIPITEE.</p>

Si la victime est inconsciente, et si sa poitrine se soulève régulièrement, il faut libérer les voies aériennes et la placer en position latérale de sécurité.



Les étapes de l'intervention

Les étapes de l'intervention

	Vérifiez que la victime ne réagit pas.
	Libérez les voies aériennes.
	Vérifiez que la victime respire.
	Tournez la victime sur le côté en position latérale de sécurité.
	Demandez à quelqu'un d'appeler les secours ; allez chercher de l'aide si vous êtes seul.
	Vérifiez régulièrement la respiration de la victime jusqu'à l'arrivée des secours.

AVC

L'accident vasculaire cérébral (AVC) est dû à une interruption brutale de l'irrigation sanguine d'une zone du cerveau.

Comment reconnaître les signes ?

- **Incapacité soudaine à parler ou à trouver ses mots.**
- **Difficulté ou impossibilité brutale de bouger un bras, une jambe ou tout un côté du corps.**
- **Gêne brutale de la vision.**

L'arrivée d'un de ces symptômes est généralement très brutale.

Agir Vite C'est important : même si les symptômes disparaissent, **appelez immédiatement le 15.**

Pour en savoir plus : www.sante.gouv.fr/l-accident-vasculaire-cerebral-avc.html

*Bernard Perret et toute son équipe vous souhaite une
très belle et heureuse année 2017*



Marc JANODY - Christine BERTHET - Bernard PERRET - Françoise DA SILVA - Estelle JANIN -
Anne-Marie CHABERT - Franck FOURNIER - Evelyne COMBE - Daniel VILLARDIER -
Patrice FREY - Estelle MOREAU - Patrick LEROY - Valéry CUDEY (absent sur la photo)

Mairie de Bourg Saint Christophe

Place de la mairie

01800 Bourg Saint Christophe

Tel : 04.74.61.01.66 - Fax : 04.74.61.33.80

Email : bscmairie@orange.fr

Site internet : www.bourg-saint-christophe.fr

Entrevue avec le Maire ou ses Adjoints sur rendez-vous.